

UNIVERSITE SORBONNE UNIVERSITE

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Ingénieur-e des systèmes et techniques audiovisuels et multimédia, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE SORBONNE UNIVERSITE, session 2023

La présidente de Sorbonne Université,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Ingénieur-e des systèmes et techniques audiovisuels et multimédia, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE SORBONNE UNIVERSITE, au titre de l'année 2023 :

Monsieur PINEDJIAN Alexandre, ingénieur d'études hors classe, président, Sorbonne Université, Paris.

Madame MOUCHETTA Agnès, ingénieure d'études de classe normale, vice-présidente, Sorbonne Université, Paris.

Monsieur AVANOZIAN Thierry, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université Paris Cité, Paris.

Madame SERRI-HADDAR Samia, ingénieure d'études hors classe, experte, Université Paris Cité, Paris.

Monsieur HAMLAOUI Aissa, ingénieure de recherche, Sorbonne Université, Paris.

Monsieur KOFI Hugues, ingénieur de recherche, suppléant, Sorbonne Université, Paris.

Madame LEULMI Tania, ingénieure d'études de classe normale, suppléante, Sorbonne Université, Paris.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le 7 Septembre 2023



